

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAISSARGUES
C.M. N° 2023-02-06-A
Séance du 08 Mars 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le Huit Mars à 18 H 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Olivier FABREGOUL, Maire.

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : TARIFS CANTINE
ANNÉE 2023-2024**

Nombre de Conseillers : Effectif légal : 27

En Exercice : 27

Présents : 21

Votants : 26

DATE DE LA CONVOCATION : 1^{er} Mars 2023

DATE D'AFFICHAGE : 1^{er} Mars 2023

Présents : M. Éric FABRE, Mme FAMERY, M. POISSONNIER, Mmes PUEL, VEZIAND, M. BASS, Mmes FORT-LANES, Adjointes, MARTINEZ, M. RINKER, Mme DOMÈC, M. PRUDHOMME, Mmes MARISSAL, SAUVANT, Mrs MARIN, LE GRAND, Mme MARCET, Mrs MUNDA, COLLINS, Mmes BESQUEUT-FARLAY, DUCROT.

Absents Excusés : Mrs VALLADIER, FABRE, Mme RIEUNIER, Mrs LAASSAKRA, LUCOTTE, Mme RIVERA.

Procurations : de M. VALLADIER à M. POISSONNIER, de M. Jean FABRE à M. Éric FABRE, de M. LAASSAKRA à Mme FAMERY, de M. LUCOTTE à M. FABREGOUL, de Mme RIVERA à Mme PUEL.

Sectaire de Séance : Madame Christelle MARISSAL.

VU le Code Général des Collectivités territoriales,

VU l'avis de la Commission des Finances du 02 Février 2023,

CONSIDÉRANT la proposition des tarifs de la cantine pour l'année 2023-2024,

OUÏ l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** :

- **D'ADOPTER** les tarifs de la cantine, à compter du 1^{er} Septembre 2023 et détaillés dans le tableau ci-annexé.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Le Maire

Olivier FABREGOUL

2023/015/a



**TARIFFS CANTINE
ACCUEIL PÉRISCOLAIRE
ANNÉE 2023-2024**

CANTINE	TARIFFS 2023/2024		OBSERVATIONS
DÉNOMINATION	TARIF PLEIN	TARIF RÉDUIT	
Cantine	4.60	3.80	À compter du 01.09.2023
Cantine « non-inscrit »	8.60		À compter du 01.09.2023
Accueil Périscolaire	1.00		L'heure sur inscription à compter du 01.09.2023
Accueil Périscolaire « non-inscrit »	1.60		L'heure sur inscription à compter du 01.09.2023